Compte rendu de séance Séance du 19 Mai 2014

L' an 2014 et le 19 Mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

<u>Présents</u>: Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes: GIRAULT Martine, THEVOT Florence, MM: COULLON Jean, DUPONT Rémy, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, PARMENTIER Alain, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILLANA Sandra à Mme CHAUVIERE Shiva

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

• Présents : 14

<u>Date de la convocation</u>: 13/05/2014 <u>Date d'affichage</u>: 13/05/2014

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture du Loiret

le: 23/05/2014

et publication ou notification

du:

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Après avoir donné lecture du compte-rendu de la dernière séance qui n'a pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Enregistrement audio/vidéo et diffusion des réunions - D-2014-036

Adhésion au HD-Pact du Loiret - D-2014-037

Numérisation des archives - D-2014-038

Désignation des membres consultatifs des commissions - D-2014-039

Assurance appartements - D-2014-040

Modification du loyer des appartements - D-2014-041

Désignation d'un délégué de l'administration pour la révision des listes électorales - D-2014-042

Rue Grand Cour : interdiction de branchement pour une durée de 5 ans - D-2014-043

Décisions modificatives nº2 - D-2014-044 Fête Nationale : animation - D-2014-045

Projet éducatif - D-2014-046

Tarifs garderie périscolaire et restaurant scolaire - D-2014-047 Investissement informatique : choix du fournisseur - D-2014-048 Investissement informatique : aide financière de la CAF - D-2014-049

CLAD Région Centre : désignation de membres - D-2014-050

Sécurisation du stade - D-2014-051

Modification du nombre d'adjoints - D-2014-052 Election d'un quatrième adjoint - D-2014-053

Indemnités du Maire et du quatrième adjoint - D-2014-054

Enregistrement audio/vidéo et diffusion des réunions

réf : D-2014-036

Vu l'exposé de madame le Maire et de monsieur SAMIN sur les nouvelles technologies utilisables par la Mairie (SKYPE, webcam, etc),

Considérant la nécessité d'enregistrer les réunions pour permettre d'optimiser les compte-rendus,

Considérant la possibilité de recourir à la vidéoconférence en cas d'absence d'un conseiller ou dans le cas d'une participation exceptionnelle d'une tiers personne.

Madame le Maire propose la mise en place d'un système d'enregistrement audio/vidéo (achat de matériel) et demande l'accord de diffusion au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité la demande de madame le Maire.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

• Adhésion au HD-Pact du Loiret

réf : D-2014-037

Madame le Maire explique que l'association Habitat et Développement -PACT du Loiret accompagne les habitants de tout le département dans l'élaboration de leurs projets d'amélioration de l'habitat qui concernent principalement l'adaptation des logements en vue d'un maintien à domicile, les économies d'énergie et les travaux pour résorber des situations de précarité ou d'insalubrité.

Le montant de l'adhésion pour une commune de moins de 1 000 habitants est de 87 €.

Si la commune adhère, il sera nécessaire de communiquer vers les habitants pour les informer de ce nouveau recours financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'adhérer au HD-PACT du Loiret pour l'année 2014 en contrepartie du versement de la somme de 87 € et autorise madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion au HD-PACT du Loiret.

A la majorité (pour : 14 contre : 1 abstentions : 0)

• Numérisation des archives

réf: D-2014-038

Le Conseil Général du Loiret a lancé une opération de numérisation de l'état civil et du cadastre napoléonien pour l'ensemble des communes du département à titre gratuit. L'objectif est de mettre en ligne ces documents sur le site internet des Archives Départementales, tant pour assurer leur meilleure diffusion que pour protéger les documents originaux trop fréquemment consultés.

La proposition de numérisation des archives concerne les registres d'état civil de la commune : naissance, mariage et décès des années 1824 à 1839.

Madame le Maire précise qu'une convention de partenariat est proposée, elle permettra le prêt en toute sécurité de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la numérisation des archives sus-nommées et autorise madame le Maire à signer la convention de partenariat avec

le Conseil Général du Loiret.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Désignation des membres consultatifs des commissions

réf : D-2014-039

Vu les candidatures des messassiens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les membres consultatifs suivants :

Commission Fêtes et Culture : Marie-Annick BACCUS, Maxime CHAUVEAU

<u>Commission Affaires Scolaires :</u> Cindy SOARES, Valéry ZANGHELLINI, Karine PERRIER, Pierre DELBART

Commission Jeunesse et Sport : Maxime CHAUVEAU

Commission Fleurissement: Marie-Claude LE BRUN, Roseline JUPILLE

<u>Commission Action Sociale (CCAS)</u>: Marie-Annick BACCUS, Clarence LOUSTRIC, Françoise DELARUE

<u>Commission Urbanisme et Développement Durable :</u> Marie-Claude LE BRUN, Laure GASNIER-PINSON, Joël BACCUS, Jean-Claude BERTHE, Laurent JUSSERAND

Commission Travaux et Sécurité : Joël BACCUS, Bernard GAUCHER, Jean-Claude BERTHE, Philippe BRUS

Commission Finances: Patrick DUCHEZ

Commission Impôts Directs: Marie-Claude LE BRUN

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Assurance appartements

réf : D-2014-040

Madame le Maire rappelle que les deux appartements rue des Hauts Talons sont des locations de type ordinaire et non social.

Elle propose de souscrire une asurance "loyers impayés et détériorations immobilières" afin de garantir une rentrée financière stable pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la souscription à l'assurance "loyers impayés et détériorations immobilières" et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du loyer des appartements

réf : D-2014-041

Vu le nombre important d'offres de location d'appartements dans le canton,

Considérant la nécessité de diminuer le loyer des deux appartements dans le but de pouvoir d'une part louer l'appartement vacant au plus vite et d'autre part aider le locataire actuel.

Madame le Maire propose une diminution de 50 euros à partir du 1er juin 2014 des loyers des deux appartements rue des Hauts Talons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la diminution de 50 euros des loyers et valide les nouveaux tarifs :

- 306.63 euros pour le F2 + 100 euros de charge
- 407.80 euros pour le F3 + 100 euros de charge

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Désignation d'un délégué de l'administration pour la révision des listes électorales

réf : D-2014-042

Vu la délibération 2012-005.

Vu l'élection de madame THEVOT au poste de deuxième adjointe en date du 28 mars 2014,

Madame le Maire propose Madame LE BRUN au poste de délégué de l'administration pour la révision des listes électorales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Rue Grand Cour : interdiction de branchement pour une durée de 5 ans

réf : D-2014-043

Dans le cadre de l'aménagement des rues Grand Cour et Hauts Talons, des travaux de voirie et réseaux divers seront réalisés.

Ces travaux améliorent entre autre, l'éclairage public, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, l'amélioration de vos différents réseaux tels que le renouvellement des branchements eau potable, les lignes basses tension, le réseau France télécom...

Madame CHAUVIERE, Maire, explique que ces travaux engendrant des coûts importants pour la commune, il serait souhaitable un respect de la voirie sur une période de cinq ans, en se fondant sur l'article L. 115-1 du code de la Voirie Routière. Des dérogations ponctuelles pourront être envisagées après étude de chaque dossier, les interventions d'urgence seront de fait autorisées.

Une information particulière sera faîte auprès de chaque riverain les invitant à se rapprocher rapidement des services de la Mairie, afin de prévoir les futurs travaux, avant la réalisation des revêtements de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'interdire la réalisation de travaux de voirie sur les rues Grand Cour et Hauts Talons nouvellement aménagées pour une durée de 5 ans.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Décisions modificatives n²

réf : D-2014-044

Vu la demande de report pour manque d'éléments exprimé par monsieur GONET,

Madame le Maire propose le report de ce point à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le report de ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Fête Nationale : animation

réf : D-2014-045

Madame le Maire laisse la parole à madame THEVOT.

Cette dernière expose les différents devis reçus pour l'animation de la Fête Nationale.

- Artiste Laurent DESCHE : 410 euros- Francis Perin Animation : 800 euros

- AS MUSIC45 : 500 euros

Vu l'avis de la commission Fêtes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'artiste Laurent DESCHE pour un montant de 410 euros et autorise madame le Maire à signer tous documents relatif à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Projet éducatif

réf : D-2014-046

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GOSSET.

Ce dernier explique la nécessité du projet éducatif tant sur le point administratif que sur le point financier (contrat enfance jeunesse de la CAF).

Après lecture du projet éducatif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet éducatif exposé.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Tarifs garderie périscolaire et restaurant scolaire

réf : D-2014-047

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GOSSET.

Ce dernier rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'année passée, il a été voté le principe d'augmenter légèrement tous les ans les tarifs de cantine et de garderie périscolaire plutôt que de procéder à une forte augmentation au bout de plusieurs années.

Restaurant Scolaire - Repas enfant - Repas 3ème enfant - Repas agent indice <à 465 - Repas agent	Anciens tarifs 3.00 € 1.55 € 4.00 €	Nouveaux tarifs 3.05 € 1.60 € 4.05 €
indice >à 465 Garderie périscolaire (la vacation)	2.00 €	2.05€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter de septembre 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Investissement informatique : choix du fournisseur

réf : D-2014-048

Madame le Maire laisse la parole à monieur GOSSET.

Ce dernier informe le Conseil de la nécessité de l'achat d'un PC et d'un serveur pour la petite enfance et l'enfance.

Les devis reçus sont les suivants :

- INFO SERVIVES 45 : 598.80 euros (PC) + 406.80 euros (serveur) = 1 005.60 euros
- ADEFI: 598.80 euros (PC) + 389.81 euros (serveur) = 988.61 euros

Il précise que les devis présentés ne portent que sur l'achat du matériel, la partie installation des logiciels sera effectuée par le conseiller informatique de l'Education Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir le devis de la société ADEFI pour un montant global de 988.61 euros et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Investissement informatique : aide financière de la CAF

réf : D-2014-049

Madame le Maire laisse la parole à monsieur GOSSET.

Ce dernier explique que la CAF accorde une aide à l'investissement pour les achats informatiques à destination de la petite enfance et l'enfance à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité madame le Maire à demander une aide à l'investissement pour l'achat du PC et du serveur auprès de la CAF et à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• CLAD Région Centre : désignation de membres

réf : D-2014-050

Vu le courrier de la Région Centre en date du 5 mai 2014 demandant la désignation de membres pour le Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur la ligne ferroviaire Orléans-Tours,

Madame le Maire demande à l'assemblée de désigner 2 membres (un titulaire et un suppléant) pour représenter la Commune au CLAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner pour le CLAD :

Martine GIRAULT : titulairePierre FOURNIER : suppléant

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Sécurisation du stade

réf : D-2014-051

Madame le Maire laisse la parole à monsieur LORGEOU.

Ce dernier explique la nécessité de sécuriser l'entrée du stade au vu des dégradations constatées les années précédentes.

Il expose les devis reçus pour l'achat de deux barrières forestières.

- Les Rondins de Sologne : 384 euros

- HEKIPIA: 953.04 euros

- IDEO EQUIPEMENTS: 1165.58 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le devis de la

société les Rondins de Sologne pour un montant de 384 euros et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Modification du nombre d'adjoints

réf : D-2014-052

Vu la délibération 2014-022 en date du 28 mars 2014,

Vu l'engagement de madame le Maire en tant que vice-présidente de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency,

Madame CHAUVIERE a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Elle propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• Election d'un quatrième adjoint

réf : D-2014-053

Sous la présidence de madame Shiva CHAUVIERE, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du quatrième adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art.L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Monsieur GONET propose sa candidature pour le poste de quatrième adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par au vote : 1

Nombre de votants (enveloppes déposés) : 14

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Suffrages obtenus:

Grégory GONET: 14 (quatorze)

Monsieur Grégory GONET a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 1)

• Indemnités du Maire et du quatrième adjoint

réf : D-2014-054

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT concernant les indemnités du maire et des adjoints, Vu la délibération 2014-025 en date du 11 avril 2014,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier le taux des indemnités du Maire de 31% à 27.08% de l'indice 1015

- de fixer les indemnités du quatrième adjoint à 8.25% de l'indice 1015
- d'opérer les modifications et le versement de ces indemnités à compter du 1er juin 2014.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Formations des élus

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle met à disposition un catalogue de formations à destination des élus proposé par l'AML45.

Elections européennes

Madame le Maire demande à chaque élu de se positionner pour tenir le bureau de vote des élections européennes du dimanche 25 mai 2014.

Conseil Général : mécontentement

Après lecture du courrier du Conseil Général reçu en date du 17 avril 2014, les élus ont échangé sur les propos tenus par le Premier Ministre le 8 avril dernier (diminution du nombre de régions, nouvelle carte de l'intercommunalité, clarification des compétences).

Calendrier des réunions

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer les prochaines dates de réunion.

Fête Nationale

Monsieur DUPONT rappelle que l'organisation de la Fête Nationale se fera grâce à la participation des élus pour le montage/démontage de la tente et pour s'occuper du barbecue.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 22/05/2014 Le Maire Shiva CHAUVIERE